



Merci à toutes et à tous

Le 12 et 13 juin il faut faire mieux encore !

À l'issue du 1^{er} tour des élections professionnelles à Radio France, la CGT est en tête et confirme sa place de 1^{ère} organisation syndicale avec environ 23% des suffrages exprimés sur les listes titulaires présentées au premier tour des élections aux CE. Ces suffrages (titulaires, premier tour du CE) permettent, depuis la loi de 2008 de mesurer la représentativité dans l'entreprise de chacune des organisations syndicales. (Chiffres de la représentativité au dos)

Ces élections ne sont pas terminées, il y a un 2^e tour dans un certain nombre d'établissements en régions et à Paris, en DP comme en CE, faute de quorum au 1^{er} tour. À Paris, par exemple, restent à pourvoir les collèges 1 (ouvrier-es, employé-es) et 2 (technicien-nes, maîtrise) pour le Comité d'Etablissement, et tous les collèges pour les Délégué-es du Personnel. Ce sont les représentant-es que vous choisirez pour vous défendre au quotidien dans les différentes instances et pour défendre les conditions de travail, les métiers et les salaires.

Les nouvelles règles de représentativité concernant les négociations à venir (10 % pour être représentatif, 30 % pour signer un accord, 50 % pour s'opposer à un accord, avec toutes les alliances possibles que cela suppose) ne sont pas les seules données de ces élections.

L'aggravation de la crise s'accompagne de l'aggravation des mesures anti-sociales et anti-populaires dans le pays. Citons la récente transcription dans la loi de l'ANI, véritable machine de guerre du Medef signée par des syndicats minoritaires, le rejet par l'Assemblée nationale du projet sur l'amnistie sociale, et dans un contexte de chômage galopant, l'annonce gouvernementale d'une énième réforme des retraites conduisant à l'allongement de la durée de cotisation.

LES ENJEUX DANS L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET A RADIO-FRANCE

Depuis la mise à mort de la Convention Collective par le collège employeurs, les négociations pour de « Nouveaux accords collectifs » ont été menées, entreprise par entreprise, dans ce qui relève plus d'une addition d'accords d'entreprise que d'un véritable accord collectif, contribuant ainsi à affaiblir le socle du collectif de travail. Entre-temps, après s'être sabordée, l'association des employeurs s'est reconstituée en syndicat patronal pour la défense de ses intérêts. Les patrons savent que l'union fait la force ! Papet et Mettot ne sont jamais bien loin l'un de l'autre.

Radio France reste aujourd'hui la seule entreprise à bénéficier de l'ensemble des mesures de la convention collective, parmi lesquelles l'existence de métiers bien définis (bien entendu l'apparition de « nouveaux » métiers comme ceux de l'internet nécessite une réactualisation), un déroulement de carrière basé sur des grilles de qualification dites Parodi, sans « critères classants », le paritarisme, les commissions paritaires.

Mais le moratoire sur la négociation, demandé par la CGT et que la Tutelle et la Présidence de Radio France avaient dû concéder, prend fin dès les résultats du 2e tour des élections. Gageons que la Direction est déjà dans les starting-blocks pour relancer à l'arrache un calendrier de négociations avec l'expérience du premier round.

Cet accord organisera pour des années, voire des décennies la vie au travail de milliers de salarié-es. La responsabilité des organisations syndicales est immense dans le contenu de celui-ci.

C'est pourquoi ces élections et l'orientation du vote sont essentielles.

À Radio France le paysage syndical vient de s'atomiser un peu plus, avec l'apparition d'un nouveau syndicat.

L'heure n'est pas à l'éparpillement des voix. Face à des directions unies, les salarié-es ne peuvent se permettre de présenter un visage émiété. Il faut que nous manifestions notre force et notre détermination par un vote CGT massif.

L'heure n'est pas non plus à la tentation des corporatismes. La crise et les difficultés ont, en effet, pour conséquence d'exacerber les contradictions et parfois d'inciter au repli sur soi, sur des secteurs plus petits où la lutte catégorielle paraît plus facile. Cette atomisation des luttes et des revendications peut avoir des conséquences catastrophiques sur les négociations de l'accord collectif à venir car la direction ne manquera pas d'utiliser les contradictions entre les différentes catégories de personnel. **L'accord collectif qui sera négocié concerne l'ensemble du personnel. C'est donc bien tous et toutes ensemble qu'il faudra se battre sur des revendications communes et reconnues par tous et toutes. C'est le sens du vote CGT.**

L'heure n'est enfin pas à la démagogie, à la multiplication des promesses sans autre lendemain que les élections. C'est la mobilisation de tous et toutes qui imposera l'intérêt des salarié-es. Pour cela il faut un syndicat fort, déterminé, qui n'a jamais trahi le mandat donné par les salarié-es de Radio France.

Les 12 et 13 juin prochain, pour les DP comme pour le CE, votez et faites voter CGT au 2^e tour.

Les syndicats représentatifs (ayant obtenu plus de 10 % sur l'ensemble de Radio France au premier tour des élections CE) :	Les syndicats ayant obtenu plus de 10 % sur le collège journalistes
CGT : 22,89 % SUD : 20,24 % CFDT : 18,86 % FO : 10,98 % SNJ : 10,06 % (majoritaire dans le collège journalistes)	SNJ : 55,07 % FO : 19,75 % CGT : 11,96 %

Le 23 mai 2013